

RÉSOLUTION U- 15-02 – OLÉODUC ÉNERGIE EST – Réunion du CA 16 mai 2015

RÉSOLUTION DU CA

ATTENDU QUE le développement économique responsable et la création d'emplois sont les priorités du Nouveau-Brunswick et de ses municipalités;

ATTENDU QUE le développement économique responsable s'accompagne de mesures de protection efficaces et adéquates pour l'environnement;

ATTENDU QUE un mode de transport sécuritaire des produits pétroliers devrait être adopté dans l'intérêt supérieur du développement économique et de la protection environnementale;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'UMNB exprime son soutien à la construction du projet d'oléoduc Énergie Est sous réserve que tous les aspects du projet se conforment entièrement aux lois et à la réglementation environnementales fédérales et provinciales.